

COMMUNE DE MEZIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers en exercice : 13****Présents : 9****Pouvoirs : 3****POUR : 12**

L'an deux mille dix-neuf, le 15 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Mézin, dûment convoqué le 07 février 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBERT, Maire.

Présents : Monsieur Jacques LAMBERT, Madame Dominique BOTTÉON, Monsieur Pascal DE BRITO, Madame Patricia DUBOUCH, Madame Brigitte PULICANI, Madame Mary GRAHAME-LUCAS, Monsieur Yves ALEXANDRE, Monsieur Bernard DULHOSTE, Monsieur Jean-Michel MANABERA.

Excusés : Monsieur Alain VILLA donne pouvoir à Monsieur Jacques LAMBERT, Madame Mélanie DASTE donne pouvoir à Madame Dominique BOTTÉON, Monsieur Julien CHAPOLARD donne pouvoir à Monsieur Pascal DE BRITO.

Absente : Madame Christiane DUCOUSSO.

Secrétaire de Séance : Madame Dominique BOTTÉON.

DEL 6/2019

Objet : Carte postale chorégraphique « 14-18, Mémoires de guerre et de vies » : honneur aux écoliers acteurs

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'à l'occasion de la cérémonie des vœux 2019, les élèves de la classe de Monsieur François Le Ménahèze (année scolaire 2017/2018) ont reçu un enregistrement de la carte postale chorégraphique « 14-18, Mémoires de guerre et de vies » réalisée par Chloé Hernandez et Orin Camus de la Compagnie YMA, dans laquelle ils ont tourné, transmettant leurs émotions à travers la danse et les chorégraphies. La copie du film a été réalisée sur des clés USB en vente au Musée du liège et du bouchon.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une copie de la carte postale chorégraphique « 14-18, Mémoires de guerre et de vies », gravée sur une clé USB de de la boutique du Musée du liège et du bouchon, à chaque écolier acteur ;
- **DE DIRE** que le montant des dépenses, 29 clés au prix unitaire de 13 €, sera mandaté sur le compte 6232 et que les recettes correspondantes seront titrées sur le compte 7062 de la régie du Musée.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jacques LAMBERT

